

ARRETE MUNICIPAL n°AC2025-176

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

**Objet :
Réglementation de la circulation
sur l'ensemble des Voiries
de Saint-Jorioz**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, livre II, et notamment ses articles L2211.1, L2212.2, L2212.5 et L2213.2,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R411.27 et R411.4,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- Vu la demande présentée par l'entreprise **CITEOS – 153 avenue du Mont-Blanc – BP66 – 74132 Bonneville**
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer le déroulement convenable des chantiers de Gros Entretien Rénovation mandatés par le SYANE,

ARRETE

Article 1 :

Pour permettre le bon déroulement des chantiers, la circulation pourra être **perturbée sur l'ensemble de la voirie communale (hors RD 1508) du 06/11/2025 au 31/12/2025 en fonction du planning de l'entreprise.**

La chaussée pourra être rétrécie ponctuellement.

Un pilotage manuel de la circulation pourra être utilisé par intermittence pour les besoins spécifiques du chantier.

Article 2 :

La circulation des véhicules et la sécurité des piétons devront être assurées par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 :

La signalisation sera assurée par la pose de panneaux réglementaires et par la signalisation embarquée du véhicule, par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 :

Immédiatement après leur achèvement, le permissionnaire sera tenu de réparer tous dommages, de rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

Article 5 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant Commandant la Gendarmerie de Saint-Jorioz
- ✓ Monsieur le Chef de Service de Police Municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des Services Techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Madame la Présidente du Grand Annecy agglomération,
- ✓ Le demandeur (claire.duval@citeos.com)

pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Publié sur le site internet de la commune, www.saint-jorioz.fr

SAINT-JORIOZ,
le 05/11/2025

Le Maire,
Michel Béal

